

DECRET N°2014-004 DU 10 JANVIER 2014

portant nomination du Coordonnateur National de la gestion
des usines réquisitionnées de la Société pour le
Développement du Coton (SODECO)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-541 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2014-002 du 10 janvier 2014 portant réquisition des usines de la Société pour le Développement du Coton (SODECO) au titre de la campagne agricole 2013-2014 ;
- Vu** le décret n°2014-002 du 10 janvier 2014 Chargeant Monsieur François Adebayo ABIOLA, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 janvier 2014 ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 10 janvier 2010;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Idrissou BAKO est nommé Coordonnateur National de la gestion des usines réquisitionnées de la Société pour le Développement du Coton (SODECO),



cumulativement avec ses fonctions actuelles de Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).

Article 2 : Monsieur **Idrissou BAKO** est chargé d'assurer la coordination du fonctionnement normal de toutes les usines de la SODECO dans le cadre de l'égrenage de coton au titre de la campagne 2013-2014.

Article 3 : Monsieur **Idrissou BAKO** est chargé d'assurer la coordination du fonctionnement normal de toutes les usines de la SODECO dans le cadre de l'égrenage de coton, campagne 2013-2014.

A ce titre, il est chargé de :

- mettre en bon état de marche les usines de la SODECO ;
- assurer la disponibilité des intrants industriels pour l'égrenage au titre de la campagne 2013-2014 ;
- mobiliser les ressources humaines en vue de l'exploitation des usines ;
- mettre en place un dispositif de réception et d'égrenage de coton ;
- veiller à la qualité du coton fibre produit par les usines ;
- assurer la gestion des ressources matérielles et financière dans le cadre des activités d'égrenage ;
- prendre les dispositions pour la sécurité des usines et pour éviter les incendies ;
- prendre les dispositions pour éviter la mouille des produits (stockage de coton graine et coton fibre) au niveau des usines ;
- organiser un système de reporting pour informer la hiérarchie de l'état d'avancement des opérations d'égrenage ;
- représenter auprès du Gouvernement et autres partenaires commerciaux la SODECO dans le cadre des activités d'égrenage et de commercialisation du coton.

Article 4 : Le Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, le Ministre de la Défense Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte du présent décret.

Article 5 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 janvier 2014

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,
assurant l'intérim,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche,



Fatouma Amadou DJIBRIL

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce
et des Petites et Moyennes Entreprises,



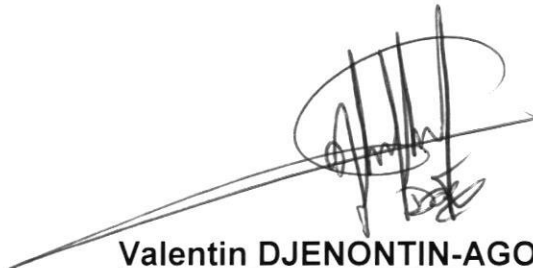
Naomie AZARIA HONHOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



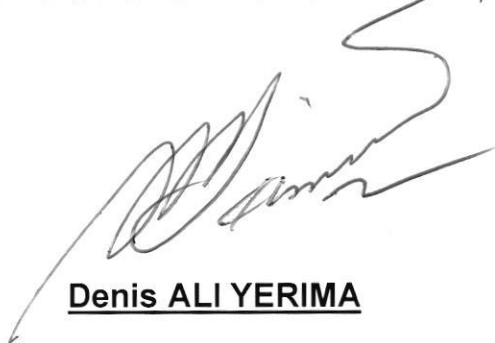
Jonas GBIAN

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Valentin DJENONTIN-AGOSSOU

Le Ministre de la Défense Nationale,



Denis ALI YERIMA

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et des Cultes,



François HOUESSOU

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; PM/DCAGEPPDS 04 ; MEF 04 MCTIC 04 ; AUTRES
MINISTERES 25 ; SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ; INTERSSES :
04 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-ENEAM..3 ; JO..1

